

Compte rendu de séance

Séance du 5 Avril 2019

L' an 2019 et le 5 Avril à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,MAIRIE sous la présidence de MEREAU Pascal Maire

Présents : M. MEREAU Pascal, Maire, Mmes : BONTEMPS Jeannine, LAVRAT Maryline, SENECHAL Andrée, VAGNAT Sabine, MM : BARREAU Pascal, FAVIER Yann, MOULINO Gilles, PETIT Hervé, ROMAIN Jacques, TROUWAERT Dominique, VAGNAT SERGE

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme SIMONNEAU Charlene à M. ROMAIN Jacques, M. CARTHELIER Gérard à M. MOULINO Gilles

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 12

Date de la convocation : 29/03/2019

Date d'affichage : 29/03/2019

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE

le : 12/04/2019

et publication ou notification

du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme VAGNAT Sabine

A l'ouverture de la séance, Monsieur le maire sollicite l'autorisation du conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour le point suivant : - Maintien du service public de l'ONF

Le conseil donne son accord

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Approbation du compte de gestion exercice 2018 - 2019_04_01

Approbation du compte administratif du budget communal 2018 - 2019_04_02

Affectation des résultats - 2019_04_03

Vote du taux des taxes locales 2019 - 2019_04_04

Amortissements - 2019_04_05

Vote du budget primitif 2019 - 2019_04_06

Vente parcelle ZE-97 "La Croix Blanche" - 2019_04_07

Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place de la commune - 2019_04_08

Maintien du service public de l'ONF - 2019_04_09

Approbation du compte de gestion exercice 2018 réf : 2019_04_01

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstention : 0)

Approbation du compte administratif du budget communal 2018 réf : 2019_04_02

Le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2018 qui s'établit ainsi :

<u>FONCTIONNEMENT</u> :	Dépenses 281 008,22 €	Recettes 311 512,97 €
Excédent de clôture :	30 504,75 €	

<u>INVESTISSEMENT</u> :	Dépenses . 85 456,40 €	Recettes 177 009,03 €
Excédent de clôture :	91 552,63 €	

Restes à réaliser : Dépenses ... 5 763,96 €

Hors de la présence de Monsieur Pascal MEREAU maire, le conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Jacques ROMAIN doyen en âge approuve, à l'unanimité, le compte administratif du budget communal 2018.

A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstention : 0)

Affectation des résultats réf : 2019_04_03

Le conseil municipal après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2018 dont les résultats conformes au compte de gestion se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2018 =	30 504,75 €
Report =	38 094,05 €
Résultat cumulé au 31/12/2018 =	68 598,80 €

Section d'Investissement :

Résultat de l'exercice 2018 =	91 552,63 €
Report =	- 93 336,63 €
Résultat cumulé au 31/12/2018 =	- 1 784,00 €

Restes à réaliser :

Dépenses = 5 763,96 €

Besoin de financement à la section d'investissement = 7 547,96 €

Après en avoir délibéré, décide d'affecter au budget pour 2019, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 de la façon suivante :

- 1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 7 548,00 €
- 2) Le surplus de 61 050,80 € est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement » .

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstention : 0)

Vote du taux des taxes locales 2019 réf : 2019_04_04

Monsieur le maire propose au conseil de ne pas augmenter les taux des trois taxes locales et de les fixer ainsi qu'il suit pour l'exercice 2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taxes et vote les taux suivants :

Taxe d'habitation	=	12,50 %
Taxe foncière bâti	=	10,44 %
Taxe foncière non bâti	=	27,93 %

afin d'obtenir un produit fiscal attendu de 134 801 €

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Amortissements réf : 2019_04_05

Monsieur le maire rappelle au conseil qu'il y a lieu d'amortir les travaux d'éclairage public payés en 2018 au chapitre 204.

Il propose que ces amortissements s'établissent comme suit, et ce à compter du budget 2019 :

BIENS	Montant de l'opération	Durée amortissement	Amortissement
201800000005 (EP rénovation 7 points)	1 233,81 €	10 ans	123,00 € de 2019 à 2027 126,81 € en 2028
201800000006 (plan REVE rue 19 mars)	166,59 €	1 an	166,59 € en 2019

Après délibéré, le conseil municipal décide de donner un avis favorable à ces écritures.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstention : 0)

Vote du budget primitif 2019 réf : 2019_04_06

Après avoir examiné en détail la proposition de budget et apporté quelques modifications, l'assemblée municipale vote le budget 2019 qui s'équilibre :

en section de fonctionnement à la somme de 340 168,51 €
en section d'investissement à la somme de 49 845,36 €

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstention : 0)

Vente parcelle ZE-97 "La Croix Blanche" réf : 2019_04_07

Monsieur le maire rappelle que par délibération n°2017-04-11 du 07/04/2017, le conseil municipal a décidé de procéder à l'incorporation dans le domaine public communal d'un bien sans maître cadastré ZE-97 sis « La Croix Blanche » d'une superficie de 3 613 m².

Une proposition d'achat pour la dite parcelle à été faite par Monsieur Patrick DUMAIN pour la somme de cinq cents euros (500 €).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise la vente de la parcelle cadastrée ZE.97 sise "La Croix Blanche" d'une superficie de 3 613 m² à Monsieur Patrick DUMAIN pour un montant de cinq cents euros (500 €)
- autorise Monsieur le maire à signer tous actes et toutes pièces afférentes à ce dossier

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstention : 0)

Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place de la commune réf : 2019_04_08

Monsieur le Maire expose :

VU l'article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de Performance, entre l'Etat, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office National des Forêts (ONF), pour la période 2016-2020 ;

CONSIDERANT le non-respect de ce Contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial ;

CONSIDERANT l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée

par le Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018 ;

CONSIDERANT le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1er juillet 2019, contre lequel les représentants des communes forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018 ;

CONSIDERANT les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics ;

CONSIDERANT l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que générerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois ;

CONSIDERANT que la libre administration des communes est bafouée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP

- AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document relatif à cette décision.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstention : 0)

Maintien du service public de l'ONF réf : 2019_04_09

Le conseil municipal de VILLEQUIERS réaffirme son attachement au régime forestier mis en oeuvre dans sa forêt communale par le service public de l'Office National des Forêts et s'inquiète de sa remise en cause.

Le conseil municipal déplore la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires.

L'ONF a déjà subi de très nombreuses suppressions de postes et sa Direction Générale aurait annoncé 1 500 nouvelles suppressions dont 460 dès 2019. Pourtant le contrat d'objectif et de performances de l'ONF signé par les communes forestières et l'Etat pour la période 2016-2020 garantissait le maintien des effectifs et du maillage territorial. La filière bois que soutient l'ONF c'est 400 000 emplois principalement dans le monde rural, c'est donc un enjeu vital pour nos territoires.

A l'heure du changement climatique, la forêt nous protège et il revient à tous, Etat, collectivités, citoyens, de la protéger. Elle doit rester un atout économique, touristique et environnemental pour notre pays.

Alerté par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et inquiet des conséquences à venir pour la gestion de son patrimoine forestier ;

Le Conseil Municipal soutient les personnels de l'Office National des Forêts et demande au gouvernement :

- l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF ;

- le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales ;

- le maintien du régime forestier et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstention : 0)

Complément de compte-rendu:

Capture des pigeons de l'église : Monsieur LUTREAU, piégeur agréé, propose d'intervenir 2 fois par semaine et ce pendant 8 semaines afin d'obtenir un résultat efficace. Le coût total de ces 8 semaines d'interventions (avec fourniture des cages) serait de 1 022,88 €/TTC.

Séance levée à: 20:15

En mairie, le 12/04/2019
Le Maire
Pascal MEREAU